

Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire**Siège Social : 36 rue de la Bienfaisance****75008 PARIS****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS****A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****DU 14 JUIN 2016***(Exercice clos le 31 décembre 2015)*

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi ;

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélections, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AG'.

Je formule la réserve sur le point suivant :

Compte tenu de l'importance du nombre des sections au sein de votre Association et de l'absence de contrôle interne desdites sections par votre Association, les diligences relatives au contrôle des sections ne peuvent être réalisées et appréhendées en totalité. Il peut en résulter un risque de non exhaustivité de l'ensemble des ressources et des emplois sur les comptes de votre Association ainsi qu'un impact sur son patrimoine.

Sous cette réserve, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire à la fin de cet exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Actifs Immobiliers

Sur la base des travaux et des informations communiquées à ce jour, je me suis assuré du transfert de propriété à votre Association en 2015 des deux biens immobiliers suivants, suite à la dévolution d'actifs composée de biens immobiliers de l'ancienne mutuelle dénommée « Société Nationale Mutualiste les Médaillés Militaires » au profit de l'association reconnue d'utilité publique dénommée « Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire ou S.N.E.M.M » acquise le 28 mai 2008 :

- Un hôtel particulier à Paris (8^{ème}), Rue de la Bienfaisance
- Une maison de retraite et de repos à Hyères (83400 Var), Avenue Marc Riché,

Le transfert de propriété de ces actifs immobiliers à l'Association de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire a été régularisé par voie notariée le 12 Août 2015.

Sections

L'absence de contrôle interne des sections nous a conduit à procéder à des travaux substantifs élargis.

Toutefois, la collecte des éléments financiers de l'ensemble des sections recensées par votre Association n'a pu être exhaustive.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, et aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Hyères, le 9 Juin 2016

Alain GUEZ
Commissaire aux Comptes

